

## **PROJET DE LOI**

**portant modification :**

- 1° de la loi modifiée du 9 août 2018 relative à un régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises ;**
- 2° de la loi modifiée du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes**

\* \* \*

### **RESUME**

Le projet de loi modernise la loi-cadre de 2018 sur les aides accordées aux petites et moyennes entreprises.

Le dispositif vise à améliorer la visibilité ainsi que l'accès aux différentes aides disponibles. Il développe ainsi davantage les démarches en ligne, notamment par l'automatisation et la digitalisation, et adapte les délais de traitement fixés à partir de la réception des demandes.

Le texte intègre désormais les dispositions réglementaires figurant actuellement dans le règlement grand-ducal du 12 octobre 2018 déterminant la nomenclature des dépenses et des entreprises éligibles au régime d'aides prévu par la loi du 9 août 2018 relative à un régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises.

Afin de mieux répondre aux besoins des entreprises et d'encadrer efficacement les aides relevant du régime dit « de minimis », les dispositions relatives aux investissements divers prévues par la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes sont également intégrées et développées dans le présent texte.

\*